



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

juridictions civiles

Question écrite n° 47187

Texte de la question

M. Christian Estrosi * attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la réforme du procès civil. En effet, le rapport de la mission Magendie en date du 15 juin 2004 propose de conférer l'autorité de la chose jugée au principal aux ordonnances de référé ordonnant une mesure qui ne se heurte à aucune contestation sérieuse ou accordant une provision lorsque l'obligation n'est pas sérieusement contestable, dès lors que la juridiction n'est pas saisie au fond dans un délai de deux ans suivant la signification de la décision du premier juge ou de la cour d'appel. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les propositions du groupe de travail présidé par le président Magendie font actuellement l'objet d'une large consultation. Nombre de ces propositions, en effet, induisent, par leur caractère novateur, une forte évolution des principes procéduraux et nécessitent, dès lors, un examen attentif de la part de tous les praticiens du droit. Après cette concertation, le garde des sceaux décidera de toutes les suites à apporter à ce rapport pour améliorer la célérité et l'efficacité de la justice.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47187

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7502

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9049